



# **REGLEMENT TOURNOI DES 36 COMMUNES**

## **KUMITE**

Chaque participant(e) devra se présenter à la **table de contrôle** muni de son passeport sportif contenant **2 timbres de licences au minimum** dont celui de la saison sportive en cours, le certificat médical de non contre indication à la pratique du karaté en compétition postérieur au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et l'autorisation parentale pour les mineurs.

**Sa tenue personnelle obligatoire** sera composée d'un karaté gi / ceinture rouge et ceinture bleue, protège-dent adapté / gants (rouge et bleu) / protège-pieds (rouge et bleu) / protège-tibia / coquille pour les combattants / protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, séniors et vétérans ou plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) des autres catégories.

Les compétiteurs doivent impérativement être licenciés au moment de leur inscription sur le site de la FFKDA sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Il ne sera plus possible de s'inscrire à la compétition après la date limite précisée sur le déroulé.

**Tout compétiteur arrivant en retard ne pourra pas participer à la compétition.**

**Le règlement de la compétition est celui de la FFKDA.**

## **KATA**

Chaque participant(e) devra se présenter à la **table de contrôle** muni de son passeport sportif contenant **2 timbres de licences au minimum** dont celui de la saison sportive en cours, le certificat médical de non contre indication à la pratique du karaté en compétition postérieur au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et l'autorisation parentale pour les mineurs.

**Sa tenue personnelle obligatoire** sera composée d'un karaté gi/ceinture rouge et ceinture bleue.

Les compétiteurs doivent impérativement être licenciés au moment de leur inscription sur le site de la FFKDA sous peine d'irrecevabilité de leur candidature.

Il ne sera plus possible de s'inscrire à la compétition après la date limite précisée sur le déroulé.

**Tout compétiteur arrivant en retard ne pourra pas participer à la compétition.**

**Le règlement de la compétition est celui de la FFKDA.**



## IMPORTANT

- La compétition est sans repêchage.
- Les professeurs des clubs ne peuvent pas participer à cette compétition.
- Pour la compétition, le nombre de coaches par club est proportionnel au nombre de licenciés du club :
  - Moins de 50 licenciés : **2 coaches** maximum
  - De 50 à 100 licenciés : **3 coaches** maximum
  - Plus de 100 licenciés : **4 coaches** maximum
- Lorsque le coaching est autorisé, le ou les coaches du club doivent avoir un comportement exemplaire en toute circonstance et rester assis sur les chaises mises en place à cet effet.
- Tous les renseignements sur le coaching (conditions d'obtention du badge, fiche, etc.) sont disponibles sur le site internet du CDK92 - rubrique « compétitions / coaching » : <http://sites.ffkarate.fr/hautsdeSeine/competitions/coaching/>
- Seuls les clubs, ayant acquitté la cotisation annuelle de la saison 2018/2019 à la Ligue IDF, pourront engager des participants.
- Les frais d'engagement sont de **3€** par épreuve et par compétiteur. Les inscriptions sont réalisés directement par les clubs en ligne (<http://www.ffkcompetition.fr/>).

**La remise du trophée du Tournoi des Commune  
aura lieu à la fin de la compétition.**

### ATTRIBUTION DES POINTS

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
10 points	7 points	3 points

Une remise de Trophée sera effectuée pour les 3 premières villes.

Le classement par communes sera calculé en fonction du nombre de points obtenus par le ou les clubs de chaque commune.

Le trophée sera remis au club de la commune qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

**Nous comptons sur votre présence.**